

## Fléchissement des encours de PEA en 2022

Les placements en titres gérés dans un compte titre PEA s'élevaient à 101 Mds € en 2022, après 111,9 Mds € en 2021, soit une baisse de -9,7%, d'amplitude comparable au repli de l'indice CAC40 en 2022. Cette baisse n'efface qu'en partie les gains des années précédentes (+ 17,6 % de progression des encours titres depuis 2016). En revanche, les comptes espèces des PEA se sont maintenus d'une année sur l'autre autour de 18,5 Mds €. S'agissant des PEA-PME, les encours titres se sont stabilisés, à 2,4 Mds € à fin 2022 (soit 2% seulement des encours PEA).

Le solde des versements et des retraits sur PEA est devenu négatif en 2022 (- 0,6 milliard) alors qu'il était positif en 2021 (+ 0,5 milliard) et en 2020 (+ 1,6 milliard). Il reste positif pour les PEA-PME. Les versements bruts enregistrent une légère décroissance tant sur les PEA (de 5,9 Mds € à 5,3 Mds €) que sur les PEA-PME (de 0,4 M € à 0,3 M €). A contrario, les retraits espèces augmentent sensiblement pour les PEA, et surtout (en proportion) pour les PEA-PME avec une hausse de 53% à 233 M €, en lien avec l'ancienneté de comptes qui ont, pour certains, dépassé pour la première fois les 8ans, le PEA-PME ayant été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le nombre total de plans ouverts au 31/12 pour les PEA s'est inscrit en baisse en 2022 (6,4 M contre 6,6 M en 2021), alors que celui des PEA-PME poursuit sa progression (flux net de 10 000 plans supplémentaires, en considérant les ouvertures moins les clôtures de plans). À noter que, à l'image de l'exercice précédent, les clôtures de compte ne représentent qu'une faible proportion du nombre total de plans, avec environ 265 000 PEA et 10 500 PEA-PME fermés durant l'année 2022, soit environ 4% du total. Un tiers de ces fermetures, pour les PEA, et la moitié pour les PEA-PME, concernent des plans d'une ancienneté inférieure à 5 ans.

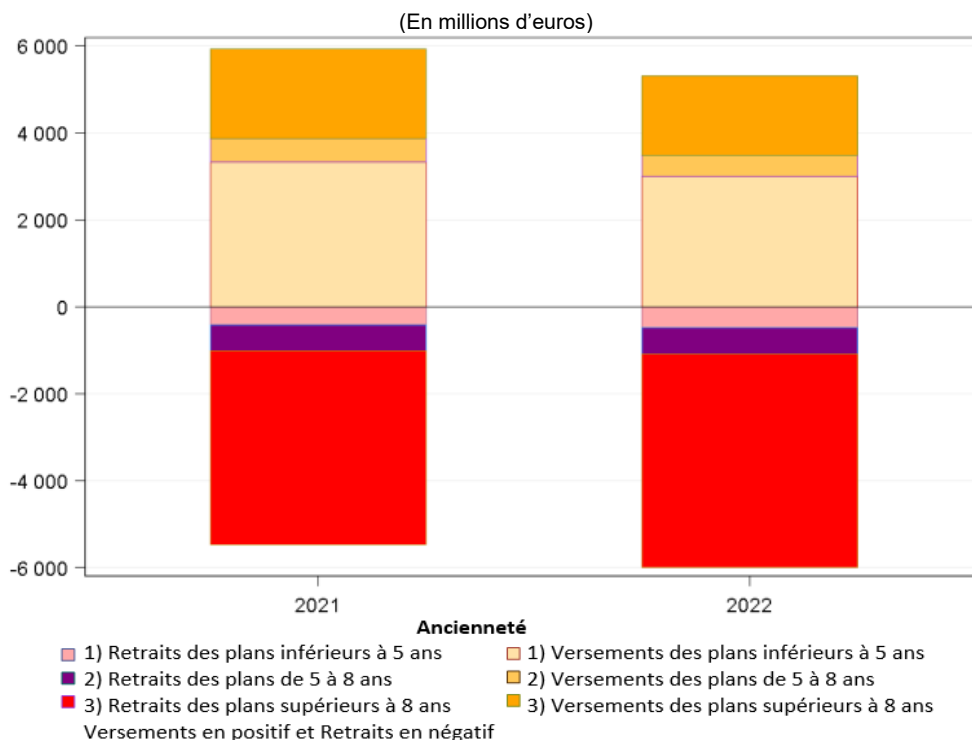
Eu égard aux évolutions respectives de l'encours total et du nombre de plans au 31/12 évoquées plus haut, on constate une réduction de l'encours moyen en titres pour les PEA et les PEA-PME, à respectivement 15 612 € et 9 618 €. Pour les PEA-PME, le nombre de plans a augmenté (+10 000 unités), tandis que l'encours s'est stabilisé.

Parmi les placements en titres, la part des actions (cotées et non cotées) reste cette année encore très majoritaire tant pour les PEA que pour les PEA-PME (respectivement 71% et 72% de l'encours total à fin 2022). À l'image de ce que l'on avait déjà observé entre 2020 et 2021, la part des actions non cotées est en vive hausse en 2022 dans les PEA-PME, avec une proportion qui passe de 28,4% à 43,9% de l'encours total, au détriment des OPC qui voient leur part décliner à 25,2% au lieu de 31,9% en 2021.

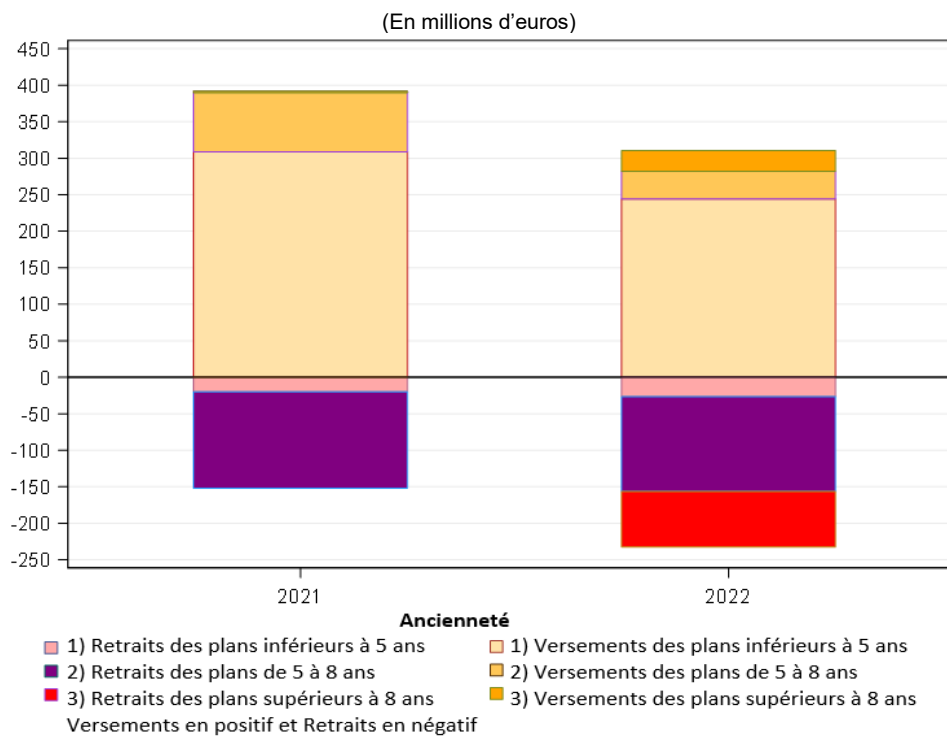
	PEA		PEA-PME	
	2021	2022	2021	2022
<b>Composition au 31 décembre</b>				
<b>Encours titres</b> en millions euro	111 856	100 987	2 328	2 399
<b>Montant Dépôts (espèces)</b> en millions euro	18 733	18 486	638	680
<b>Versements (espèces)</b> en millions euro	5 928	5 307	392	311
<b>Retraits (espèces)</b> en millions euro	5 470	5 995	152	233
<b>Encours titres moyen</b> en euro, par plan	16 867	15 612	9 740	9 618
<b>Nombre de plans en fin d'année</b>	6 631 627	6 468 487	239 021	249 439
<i>Dont Nombre de comptes titre</i>	5 102 955	5 199 109	103 029	108 620
<b>Nombre de plans clos au cours d'année</b>	309 164	265 333	10 630	10 513
<i>Dont l'ancienneté est inférieure à 5 ans</i>	105 243	93 446	5 571	5 468

Source : enquête annuelle sur les PEA et PEA-PME

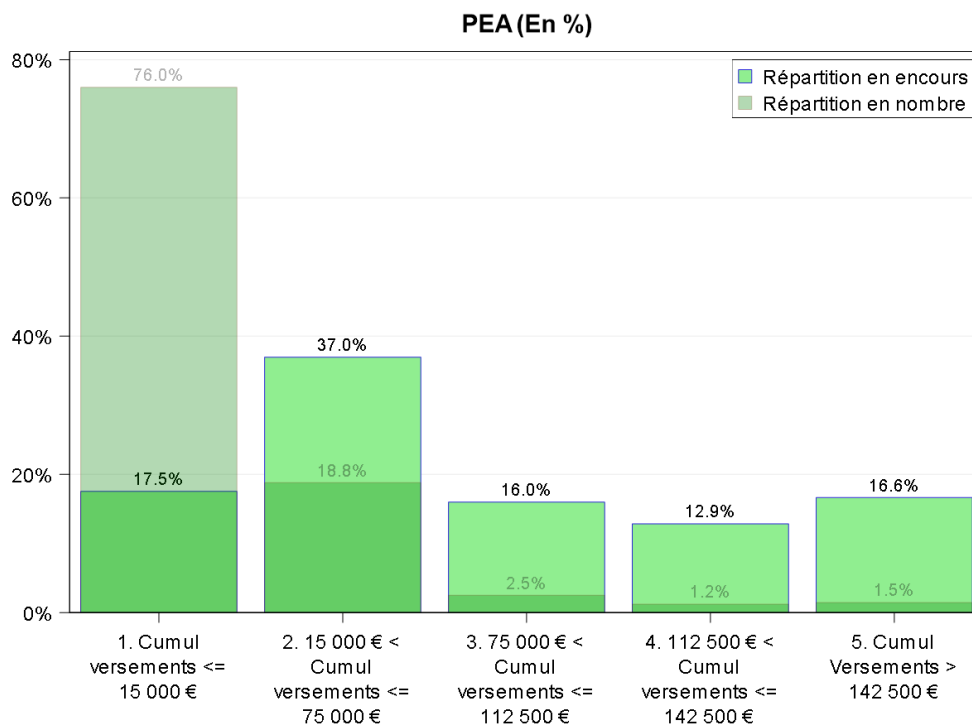
## Versements et retraits espèces des PEA



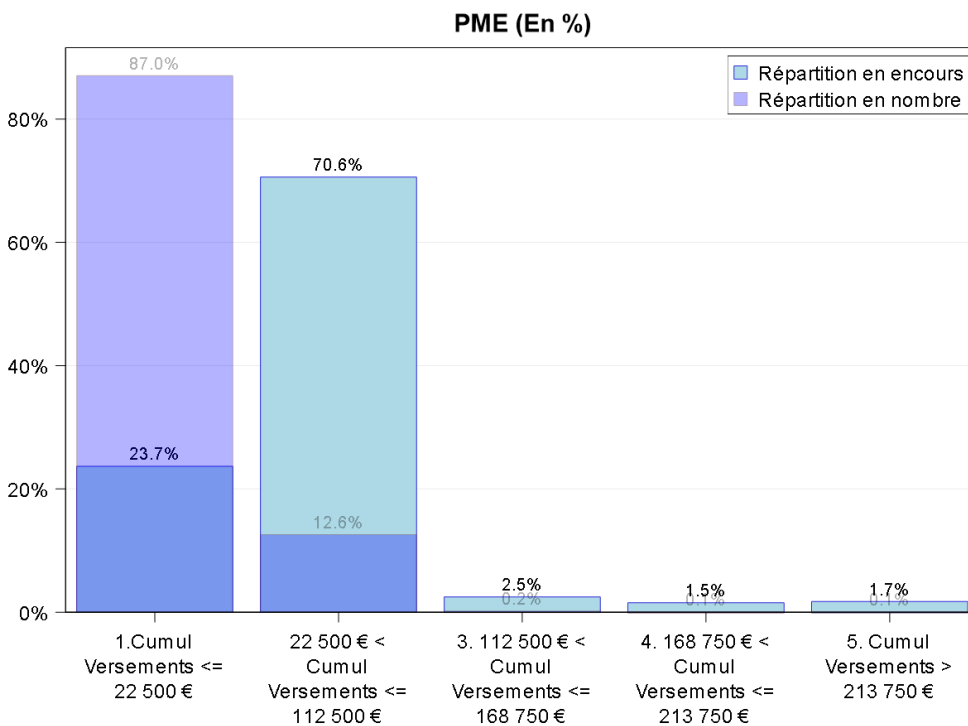
## Versements et retraits espèces des PEA-PME



## Ventilation par cumul des versements espèces PEA

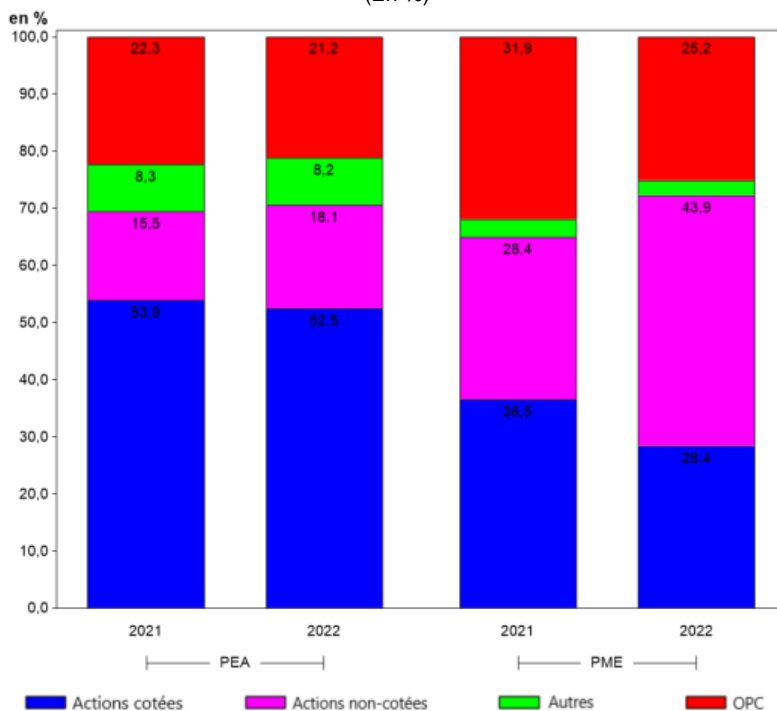


## Ventilation par cumul des versements espèces PEA-PME



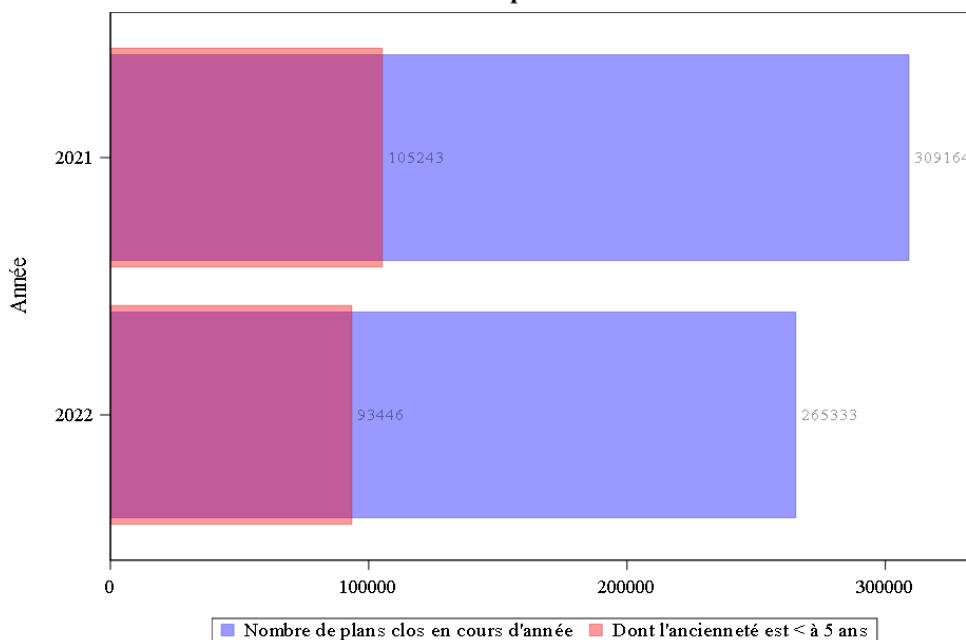
## Encours des comptes titres par nature d'instrument

(En %)

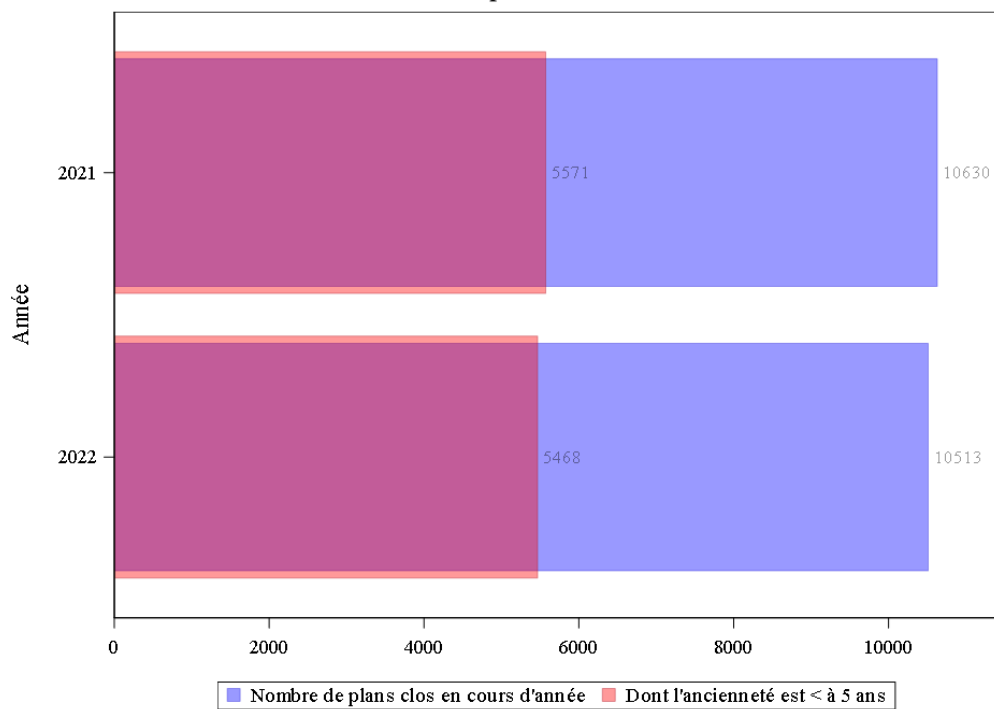


## Nombre de plans clos

### Nombre de compte clos PEA en unités



## Nombre de compte clos PEA-PME en unités



## Notes méthodologiques

Au titre de l'article D221-112 du Code Monétaire et financier, « la Banque de France collecte auprès des teneurs de compte-conservateurs, dans le cadre des dispositions de l'article L. 141-7, des informations statistiques relatives aux plans d'épargne en actions, définies par arrêté du ministre chargé de l'économie. Ces informations sont collectées pour l'année civile précédente avant la fin du mois de février de chaque année. Elles sont communiquées par la Banque de France au ministre chargé de l'économie avant la fin du mois d'avril de la même année. »

Les Plans en Épargne Actions sont composés d'un compte espèce et, le cas échéant, d'un compte titre sur lequel sont enregistrés les titres achetés dans le cadre du plan (article L221-30 du Code monétaire et financier). Dans les données présentées ici, les encours totaux et les encours par nature d'instrument se réfèrent seulement aux comptes titres.

Le plafond est actuellement fixé à 150 000 euros pour les PEA et 225 000 euros pour les PEA-PME.

Les OPC sont des organismes de placement collectif.

Les statistiques sur les PEA et PEA-PME sont établies à partir des résultats d'une enquête annuelle menée par la Banque de France auprès des teneurs de compte-titres.

Les 34 établissements retenus sur l'échantillon représentent 71,3 % des encours PEA gérés par les teneurs de compte-conservateurs français, et 79,7 % des encours PEA-PME.

Les chiffres présentés dans les tableaux de résultat de l'enquête ont été extrapolés sur la base de la représentativité de l'échantillon ayant répondu pour donner une situation représentative du nombre de comptes gérés et de l'encours détenu par l'ensemble des établissements gestionnaires de plan PEA et PEA-PME à partir des encours totaux et du nombre total de PEA et PEA-PME obtenu par la collecte relative aux statistiques sur les titres en détention de la Banque de France (collecte PROTIDE).

